

Délibération D 2024-03

Objet : Budget Primitif 2024 CCAS

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de sa Vice-présidente*

Approuve le budget primitif pour l'exercice 2024, du Centre Communal d'Action Sociale, tel que figurant au document budgétaire joint en annexe

Arrête aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I - en Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre - Libellés chapitre

<i>011 - charges à caractère général</i>	1 134 100€
<i>012 - charges de personnel et frais assimilés</i>	4 179 300€
<i>65 - autres charges de gestion courante</i>	144 600€
<i>67 - charges exceptionnelles</i>	1 000€

ASDS 2024 5 459 400€

Recettes

Chapitre - Libellés chapitre

<i>74 - dotations et participations</i>	5 409 400€
<i>75 - autres produits de gestion courante</i>	50 000€

5 459 400€

II - en Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre Libellés chapitre

<i>16 - emprunts et dettes assimilées</i>	1 000€
-------------------------------------------	--------

1 000€

Recettes

Chapitre Libellés chapitre

<i>16 - emprunts et dettes assimilées</i>	1 000€
-------------------------------------------	--------

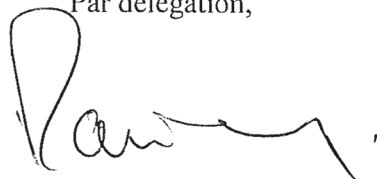
1 000€

Autorise sa vice-présidente à solliciter :

- *Après de la Ville de Strasbourg, une subvention d'équilibre d'un montant de 1 956 000€ destinée à assurer la gestion des activités, structures et actions à mener pour son compte et une subvention d'un montant de 356 000€ liée à la prise en charge de la gestion qui lui a été confiée, de la T'rêve*
- *Après de l'Eurométropole, une subvention d'équilibre d'un montant de 2 366 000€ pour assurer la gestion des activités et structures relevant de la compétence « hébergement d'urgence et temporaire »*

Strasbourg, le 26 mars 2024

Par délégation,



Floriane VARIERAS
Vice-présidente

Rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral

le :

27 MARS 2024

et affichage au centre administratif

27 MARS 2024